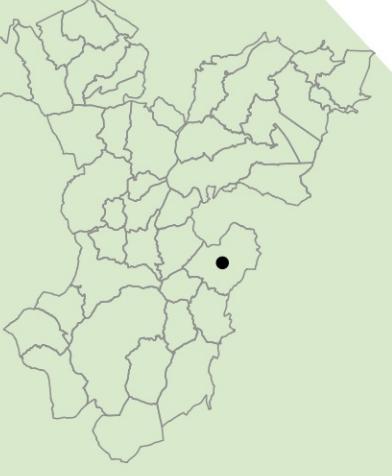


**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT**

Document d'arrêt



Commune de MOLLANS

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**
Ensemble de la commune au
1/6000 ème

Pièce n°4-3.28

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025
Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Julie Didur - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29 -
initiative25@orange.fr

initiative

Légende :

— Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UAI : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UAr : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAl : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmetres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UBIr : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmetres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULi : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmetres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUA, AUC... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmetres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

Ats, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit leur caractère d'espaces naturels

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmetres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nlb : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

Nlc : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

Nlr : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt, Ngtz : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntt, Ntz : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérées au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques

▼ Mines (Source : BRGM)

⊕ Carrrière (Source : BRGM)

Orange : Indice karstique (Dolines)

Red : Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

Dashed line : Falaises

Grey box : Alea très fort

Light grey box : Alea fort et moyen

Light blue box : Alea moyen et faible

Light green box : Alea faible

Light blue box : Risques liés au transport d'énergie

Red line : Axe Ligne Haute Tension

Grey line : Risque lié au transport de matière dangereuse

Blue line : Autre risques

Blue arrow : Risquelement (source : DDT + Commune)

Green box : Secteur de limitation de la construction pour des raisons de risques liés aux boisements constitutifs (risques de chutes d'arbre et de feuilles de forêt)

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-23 et L.151-19 :

L.151.23

Arbre remarquable

Hedge

Alignement d'arbre

Ripisylve

Vergers, prêverges, îlots verts

Boisement protégé

Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)

Zones humides à compenser

Zones humides de compensation

Milieux humides (Source : DREAL)

Prescriptions réglementaires

Yellow star : Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

Black square : Affectement à respecter pour l'implantation et la taille des arbres et des constructions

Green square : Espace vert à créer

Blue square : OAP densification

Blue square : OAP sectorielle

Black square with diagonal line : Emplacements réservés

Numéro Destination

Bénéficiaire

Surface (ha)

31-1

Création de logements locatifs conventionnés

Commune de POMOY 0.05

